



droit de succession pour l'amie de mon frere

Par **ysau40**, le **19/08/2010** à **16:58**

Bonjour ,

Je viens par ce courrier voir si on peut m'aider à résoudre un problème de notaire.

L'année dernière, j'ai pris ma mère en charge et je suis devenue sa tutrice.

Actuellement elle est dans une maison pour malade d'alzheimer, jusque là pas trop de soucis elle a de l'argent pour se soigner, le problème vient de l'amie de mon frère qui a 12 ans de plus que lui, elle est sous tutelle, c'est son frère qui est tuteur.

En ce moment elle me harcèle car elle m'affirme que si de l'argent reste au décès de ma mère et à celui de mon frère, elle hériterait de cet argent.

Actuellement ils ont des comptes séparés et n'ont pas le même nom, c'est le frère de celle ci qui s'occupe de la banque et de l'argent quelle dépense.

Donc je me trouve sans réponse sur l'argent et qui toucherait l'argent de mon frère.

Si vous pouvez pas me répondre, je verrai un notaire .

Avec mes remerciements.

Par **Domil**, le **19/08/2010** à **18:39**

Pour hériter de votre frère, il faut : (au choix)

- 1) qu'il fasse un testament pour la désigner comme légataire
- 2) qu'ils se marient et que votre frère ne passe pas de testament la déshéritant.

Amha, mieux vaut ne pas lui dire, car vu ce que vous racontez sur elle et ce qu'on comprend de votre frère, elle pourrait influencer votre frère pour qu'il fasse un testament en sa faveur ou se faire épouser. Dites-lui qu'elle a raison :)

PS : ils n'ont pas le même nom ? Normal, même en se mariant, ils n'auraient pas le même nom.

Par **ysau40**, le **20/08/2010** à **05:47**

Merci pour votre réponse